



COMMUNE DE MARSENS

Remise de route privée à la commune

Déclaration d'intention

Les soussignés, propriétaires/ copropriétaires de la route privée et propriétaires usagers située à Marsens,

Secteur

- déclarent avoir la ferme intention de remettre ladite route à la commune de Marsens ;
- s'engagent à entamer, d'ici au 30 juin 2026, les démarches de diagnostic nécessaire à cette remise ;
- prennent acte que, dans tous les cas, les travaux, si nécessaires pour la reprise de la route, devront être terminés au plus tard le 31 octobre 2027.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure, la commune pourra procéder au déneigement de cette route privée, selon ses possibilités et dans l'ordre de priorité établi.

En cas de renonciation à la remise de la route, la commune ne procédera plus au service hivernal de ladite route et le déneigement sera refacturé. La déclaration d'intention engage les propriétaires signataires.

Fait à Marsens, le

Signatures des propriétaires / copropriétaires :

Article RF	Nom (s)	Prénom (s)	Signature(s)

Interlocuteur principal désigné : (nom, prénom, téléphone, courriel)

.....